



Date de convocation

Le 5 Septembre 2022

Date de publication

Le 5 Septembre 2022

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

DELIBERATION N° 2022 -7.1- 56

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux, le seize Septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Hubert LECARPENTIER, Maire.

Etaient présents : LECARPENTIER Hubert, ROUGEOLLE Benoit, SANSON Maryline, JEANNE Laurent, LECOURT Corinne, BUNIAS David, BADMINGTON Stéphane, GABRIEL Fabienne, DOURLIN Aurélien, COLOMBEL Gaëtan et BOUVIER Isabelle formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : MARTIN Florence, HUBERSON Marie-Pierre, BLONDEL Sylvie, et TREHET Laurent

Madame GABRIEL Fabienne a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L 2121-15 du CGCT).

OBJET : 2022 - 7.1 - 56 - VIREMENT DE CREDITS

Considérant qu'il convient d'inscrire les écritures comptables, dans l'actif du Budget, pour les opérations de SDE76,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'inscrire au Budget Primitif 2022 les crédits suivants :

Opération 22 Dépenses :	article 21 534 pour 12 206 €
	article 238 pour 6 831 €
Recettes :	article 238 pour 12 206 €
	article 13 258 pour 6 831 €

Voté à l'unanimité.

En mairie, le 28 Septembre 2022

Le Maire,

Hubert LECARPENTIER

